



Montreuil, le 24 août 2022

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/SB/CLN
N°92_20220824

Objet: Préavis de grève pour les journées du 1^{er} septembre au 30 septembre 2022 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Messieurs les Ministres,

La période estivale que nous venons de traverser et son lot de catastrophes écologiques a prouvé malheureusement une fois de plus que les moyens pour les services publics sont insuffisants. Cette fois-ci, ce sont les personnels des SDIS, nos collègues sapeurs-pompiers professionnels qui sont en première ligne. Différents médias ont même souligné le manque de matériel et les sous-effectifs, mais le Président Macron et son gouvernement semblaient eux découvrir l'état de délabrement de la sécurité civile. Ce sont pourtant les mêmes qui participent activement à l'ubérisation des services d'incendie et de secours. La CGT n'a de cesse de dénoncer et d'alerter sur les manques de moyens humains et matériels pour faire face aux risques quotidiens. La situation chaotique actuelle est le résultat de dizaines d'années de désengagement de l'État, de suppression des dotations, de dénigrement du service public de la protection civile !

Comme cela est le cas pour nombre d'autres missions de service public. Et pourtant les agent-es du service public ont encore démontré cet été leur implication et leur investissement, alors qu'ils et elles doivent exercer leurs missions dans des conditions de plus en plus dégradées.

Dans le même temps, le gouvernement poursuit sa politique d'austérité ciblée et le démantèlement des missions des fonctionnaires et agent-es de la Fonction publique territoriale. La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement de cette politique dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié-es du public et du privé et les retraité-es.

Le quotidien des 1 900 000 agent-es de la territoriale, c'est la perte de sens du travail, des pressions de plus en plus importantes de nos employeurs, des salaires bloqués et des conditions d'existence de plus en plus difficiles, un manque de reconnaissance. Dans toutes les mairies, dans les conseils départementaux, les métropoles, les établissements intercommunaux, dans les régions, dans les SDIS, les établissements publics de santé, du logement, dans le secteur de l'eau, de la thanatologie, nous avons toutes les raisons de rejeter cette politique.

Dans tous les secteurs professionnels, la colère, l'exaspération, le ras-le-bol des salariés sont au rendez-vous : des conditions de travail de plus en plus dégradées, une remise en cause du sens du service public, la non-reconnaissance des qualifications, accentuées pour les personnels des structures d'accueil du jeune enfant depuis l'arrêté du 29 juillet autorisant le recrutement de personnels non qualifiés dans ce champ professionnel. C'est une déqualification sans précédent des métiers de la petite enfance.

À cela s'ajoutent les provocations en rafale avec la mise en œuvre des dispositions de la loi Dussopt de «transformation de la Fonction publique» : vol des congés payés avec le passage généralisé aux 1 607 heures, refus de reconnaître la pénibilité de nos métiers, lignes directrices de gestion de l'austérité, disparition de nos CAP et de notre droit à la carrière, remise en cause du droit de grève...

Et au niveau national, la hausse des prix à la consommation qui n'est plus supportable.

... / ...

Avec une inflation dépassant largement les 5 %, une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 15 % depuis l'année 2010, la revalorisation de 3,5 % de la valeur du point, consiste à poursuivre toujours et encore la paupérisation des agents publics. Après 12 ans de gel qui a permis à nos employeurs et à l'État d'économiser des milliards d'euros sur la masse salariale, ces 3,5% ne représentent que la moitié du taux d'inflation prévu pour la rentrée de septembre !

Aujourd'hui, le point d'indice est donc à 4,85 euros brut. S'il avait suivi l'augmentation de l'indice des prix sur les 20 dernières années (chiffres 2021), soit 33 %, il serait à minima à 5,75 euros soit un salaire de départ à 2 000 euros brut mensuels contre 1 600.

Par ailleurs, les annonces présidentielles de la reprise des conditions de départ à la retraite en repoussant encore l'âge légal de départ à taux plein et de suppression des régimes spéciaux ne peuvent être entendables pour l'ensemble des fonctionnaires et agents du service public et du champ privé.

Déjà des journées de mobilisations nationales sont prévues dès le début du mois de septembre et sur tout le mois en cours dans le secteur médico-social.

Le 5 septembre, la fédération CGT des Services publics a déposé un préavis de grève pour dénoncer les conditions de rémunération indignes et les conditions de travail des ATSEM.

Le 22 septembre, la fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale appelle à une journée de grève et de mobilisations pour défendre l'hôpital public. La fédération CGT des Services publics soutient cet appel et incite à la participation des agents territoriaux en soutien à nos camarades hospitaliers. La défense de l'hôpital public, l'exigence de la réouverture des lits supprimés, du maintien des urgences, c'est l'affaire de tous !

Le 29 septembre, la CGT appelle à une journée de grève et de mobilisation dans un cadre unitaire intersyndical, «pour les salaires», et notre fédération y prendra toute sa part.

Afin de répondre aux besoins de l'ensemble des agents à leur engagement et à leur revendication d'une rémunération juste, assise sur les qualifications et la formation professionnelle, la fédération CGT des Services publics revendique l'augmentation minimum immédiate de 10% du point d'indice, son indexation sur l'inflation, la reconnaissance des qualifications et des grilles de rémunération permettant un véritable déroulement de carrière, qui sont et demeurent les garanties fondamentales, avec le statut, de l'égalité de traitement de tous les agents de la Fonction publique.

Parce que la question sociale est portée au premier rang des attentes des travailleurs et travailleuses du secteur public comme du privé, les privé-es d'emploi, les retraité-es, les jeunes en formation, la fédération CGT des Services publics partage une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions et les allocations.

Ce que nous voulons est pourtant simple, c'est pouvoir travailler dans les meilleures conditions, avec une garantie de carrière, avec des salaires qui évoluent de manière significative et pouvoir profiter d'une retraite en bonne santé avec un départ maximum à 60 ans à taux plein.

Voilà pourquoi, la fédération CGT des Services publics reste toujours plus déterminée, et avec les agent-es et salarié-es du champ fédéral, portent les revendications suivantes :

- Le dégel du point d'indice et son augmentation minimum immédiate de 10% et son indexation sur l'inflation ;
- L'extension du Complément de Traitement Indiciaire (prime Ségur de 183 euros) pour tous les agent-es intervenant sur le secteur social et médico-social, toutes filières confondues ;
- Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- L'augmentation immédiate des pensions et des retraites ;
- Des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau et de la thanatologie, avec revalorisation du minimum salarial à 2 000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations.

Parce que la question sociale, c'est aussi les conditions de vie au travail et les conditions de vie après le travail, la fédération CGT des Services publics revendique :

- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et qualifiés, l'ouverture des postes nécessaires et l'augmentation de 10% minimum des effectifs de la Fonction publique ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail, sa réduction à 32h par semaine soit 10% de temps de travail en moins, et en premier lieu le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;
- Le départ à la retraite à taux plein à 60 ans maximum.

Ainsi que :

- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;
- Pour l'abrogation de la loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- Pour la défense et le renforcement des services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- Pour l'abrogation de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;
- Pour l'abrogation du jour de carence.

La fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 1er septembre 2022, 2 septembre 2022, 3 septembre 2022, 4 septembre 2022, 5 septembre 2022, 6 septembre 2022, 7 septembre 2022, 8 septembre 2022, 9 septembre 2022, 10 septembre 2022, 11 septembre 2022, 12 septembre 2022, 13 septembre 2022, 14 septembre 2022, 15 septembre 2022, 16 septembre 2022, 17 septembre 2022, 18 septembre 2022, 19 septembre 2022, 20 septembre 2022, 21 septembre 2022, 22 septembre 2022, 23 septembre 2022, 24 septembre 2022, 25 septembre 2022, 26 septembre 2022, 27 septembre 2022, 28 septembre 2022, 29 septembre 2022, 30 septembre 2022 pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale